



GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES

Syndicats d'Énergies de Bourgogne

TOUT SAVOIR SUR L'EXECUTION DES MARCHES D'ACHATS DE GAZ NATUREL des Syndicats Intercommunaux d'Énergies de Bourgogne

Marché 2016-10 LOTS 1 & 2 GAZ DE BORDEAUX

1 - Relation clientèle

☞ Qui est titulaire du marché ?

Le fournisseur d'énergie **GAZ DE BORDEAUX** est titulaire des lots 1 et 2. La fourniture de gaz naturel de ce marché commence, pour les nouveaux membres au 1^{er} janvier 2017 et ce pendant une durée de deux années. En revanche, pour les membres, déjà adhérent au marché 2015-9 du groupement bourguignon d'achat de gaz naturel, la fourniture de gaz dans le cadre de ce nouveau marché 2016-10 ne prendra effet qu'au 1^{er} janvier 2018.

☞ Est-ce que j'ai besoin de signer un contrat avec le fournisseur retenu ?

Non, l'attribution du marché au fournisseur et l'engagement de votre structure dans le groupement régional sont suffisants pour la contractualisation.

☞ Comment se passe le passage du tarif réglementé à l'offre de marché ?

Une fois le marché attribué, le nouveau fournisseur contacte le gestionnaire du réseau de distribution (GRDF) qui fera « basculer » les points de livraison (PDL) concernés. L'ancien fournisseur est prévenu. La « bascule » est entièrement gérée par le GRD : vous n'avez rien à faire.

☛ Mais quels sont les délais ? En cas de changement de fournisseur, n'y a-t-il pas un risque de rupture d'approvisionnement ?

Depuis 2007, les marchés du gaz et de l'électricité sont entièrement ouverts à la concurrence et les changements de fournisseur s'opèrent au quotidien sans difficultés. **Changer de fournisseur n'a aucun impact sur la continuité et la sécurité d'approvisionnement**, encadrées par les pouvoirs publics.

En cas de défaillance d'un fournisseur (faillite...), c'est le gestionnaire du réseau de transport (GRT Gaz ou TIGF) qui prend le relais pendant cinq jours, puis les fournisseurs de « derniers recours » désignés par le ministère en charge de l'énergie.

☛ Distribution gaz

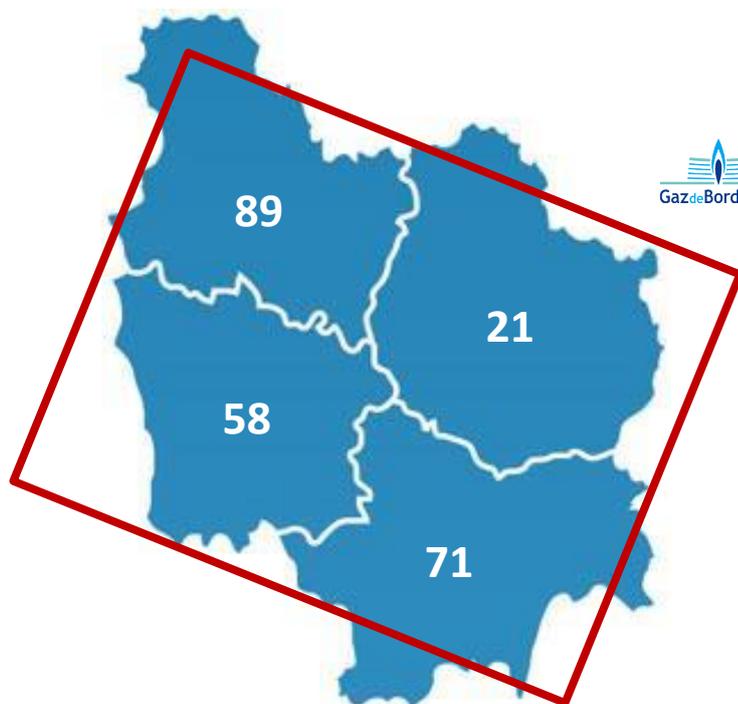
La distribution du gaz naturel est du ressort du gestionnaire de réseau, GRDF, et non du fournisseur d'énergie.

- ➔ Une coupure de gaz ? <http://infocoupure.grdf.fr/>
- ➔ Une odeur de gaz ? Dépannage 24H/24 : 0800 47 33 33

☛ Relation clientèle

Dans le cadre du marché, vous disposez d'un interlocuteur physique identifié. Vous pouvez le joindre par téléphone pendant les horaires de bureau ou par mail.

GAZ DE BORDEAUX met à disposition un interlocuteur sur la région :



M. NICOLLE Sébastien

Du lundi au vendredi : 8h00 - 17h00
Tél : 05 56 79 40 39
Email : snicolle@gazdebordeaux.fr

Vous pouvez aussi contacter, pour toute question sur le marché :

M. BERGOIGNAN Jérémy

Commercial Grands Comptes
Direction Energie et Clients Professionnels
Tel. 05 56 79 41 77
Mob. 06 15 71 39 68
Fax 05 56 79 42 20
Email : jbergoignan@gazdebordeaux.fr

2 - FACTURATION

☛ Coût de la molécule

Lors de la réception d'une facture, **pensez à vérifier le prix de l'énergie qui vous a été facturé**. Les prix de la molécule sont fixes sur la durée du marché.

Afin de vérifier que vous bénéficiez bien des prix du marché, observez dans la colonne « Prix / kWh » de vos factures que le prix indiqué correspond bien aux prix indiqués dans le barème de prix.

Détail de votre facture N° 0000001 - en Euros (TVA acquitée sur débit - Identification TVA: FR22 502941479)

N° Compteur	Type	Débit en m ³ /h	Index précédent		Index précédent		Volume en m ³	Coefficient de conversion	Consommation en kWh
			Date	Valeur en m ³	Date	Valeur en m ³			
	LECTURE CADRAN	25	01/01/2016		15/02/2016				7 500

Comparez l'index facturé avec celui indiqué sur votre compteur. Si vous souhaitez une correction, contactez-nous le plus rapidement possible.

Abonnements	Nb jrs		Prix / mois	Montant HT	Tx TVA	Montant TVA	Montant TTC
Abonnement du 01/01/16 au 15/02/16	46		22,17	33,64	5,50	1,85	35,49

Consommations	Nb jrs	Nb kWh	Prix / kWh	Montant HT	Tx TVA	Montant TVA	Montant TTC
Consommation du 01/01/16 au 15/02/16	46	7500	0,04719	353,93	20,00	70,79	424,71

Prestations techniques GRD		Prix / mois	Montant HT	Tx TVA	Montant TVA	Montant TTC	
Location compteur / poste du 01/01/16 au 15/02/16				0,00	20,00	0,00	0,00

Taxes et Contributions	Nb kWh	Prix	Prix de l'énergie	Montant TVA	Montant TTC		
TICGN du 01/01/16 au 15/02/16	7500	0,0043		6,51	39,06		
CTA du 01/01/16 au 15/02/16				4,28	5,50	0,24	4,52
TOTAL				424,40		79,38	503,78

☛ Evolution terme fixe

Le terme fixe évolue annuellement en fonction des coûts de transport et de distribution fixés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et vous est répercuté sur la facture (acheminement Transport/Distribution) par GAZ DE BORDEAUX au centime d'euro près sans marge :

- ATRT (Accès au Tiers au Réseau de Transport) : révision au mois d'avril
- ATRD (Accès au Tiers au Réseau de Distribution) : révision au mois de juillet

Le SICECO met, sur son site internet, à disposition des membres un « calculateur du terme fixe » permettant de calculer par vous-même ce terme à chaque mouvement tarifaire. Ce fichier sera mis à jour après chaque révision des termes ATRT et ATRD. Pour en savoir plus, ce référer à la Méthodologie d'utilisation du Calculateur Terme Fixe disponible sur le site internet du SICECO www.siceco.fr.

☛ Date d'entrée décalée

Certains de vos contrats sont peut-être déjà en offre de marché chez GAZ DE BORDEAUX ou un fournisseur alternatif. Vous avez indiqué, lors de la collecte de vos données, des dates d'entrées décalées dans le marché du SIEEEN afin de vous éviter des pénalités de sortie anticipées. GAZ DE BORDEAUX a pris en compte ces dates et intégrera par lui-même vos contrats en décalé au marché.

En cas de modification d'une de ces dates, un ordre de service de rattachement doit être envoyé à GAZ DE BORDEAUX indiquant la nouvelle date à prendre en compte, au moins 40 jours avant la 1^{ère} date qui était indiquée (voir modèle téléchargeable sur le site internet du SICECO).

🗨 Modalités de paiement

Vous disposez de plusieurs modes de paiements : virement, prélèvement automatique (nécessite une convention tripartite). Ces modalités sont à convenir entre votre structure et GAZ DE BORDEAUX. Contactez votre interlocuteur clientèle pour en savoir plus.

Pour le paiement de vos factures, vous devrez fournir à vos trésoreries certains documents du marché : votre délibération d'adhésion au groupement de commande avec l'acte constitutif signé en annexe, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et l'Acte d'Engagement de l'accord-cadre, l'Acte d'Engagement du marché subséquent, ainsi que les notifications pour l'accord-cadre et le marché subséquent et le RIB du fournisseur. Si les contrats de votre structure sont répartis sur les lots n°1 et 2 il vous faudra fournir les actes d'engagement pour chacun des deux lots.

Ces documents sont accessibles sur simple demande auprès du SICECO : achats-energie@siceco.fr

🗨 Duplicata papier

Vous pouvez, si vous le souhaitez, retrouver gratuitement l'ensemble de vos factures en format PDF sur le compte en ligne de GAZ DE BORDEAUX (voir point 3 : « Compte en ligne ») et les imprimer si nécessaire.

🗨 Evolution du périmètre

Le rattachement en cours d'exécution du marché subséquent d'un nouveau point de livraison est possible. Votre interlocuteur clientèle peut notamment vous apporter une aide concernant le raccordement au réseau d'un nouvel équipement.

Pour rattacher un PDL, vous devez vous rapprocher de GAZ DE BORDEAUX afin d'établir un ordre de service (ordre de service pour le rattachement d'un Point de livraison disponible sur le site Internet du SICECO) et le notifier au titulaire suivant un certain délai dépendant du type de rattachement afin que ce dernier procède aux opérations de rattachement auprès du GRD :

- Rattachement d'un PDL en cours de marché en cas de changement de fournisseur : 9 jours ouvrés
- Rattachement d'un PDL en cours de marché en cas de mise en service avec compteur en place : 8 jours ouvrés
- Rattachement d'un PDL en cours de marché en cas de mise en service sans compteur en place : 24 jours ouvrés

Cet ordre de service est à envoyer par mail à Sébastien NICOLLE de GAZ DE BORDEAUX snicolle@gazdebordeaux.fr , copie SICECO achats-energie@siceco.fr .

Le détachement, en cours d'exécution du marché subséquent, d'un point de livraison est aussi possible. Vous devez notifier GAZ DE BORDEAUX par un ordre de service de détachement (modèle d'ordre de service pour le détachement d'un Point de livraison transmis par le SICECO à envoyer à snicolle@gazdebordeaux.fr) 10 jours ouvrés avant la date de détachement souhaitée. Pensez à mettre en copie le SICECO (achats-energie@siceco.fr) de votre envoi à GAZ DE BORDEAUX

Dans tous les cas, contacter votre interlocuteur clientèle qui saura vous exposer la démarche à suivre.

🗨 Pénalités

Pour s'assurer la bonne exécution du marché, les membres peuvent appliquer des pénalités au titulaire

Pour le calcul du nombre de jours de retard, il n'est tenu compte ni du jour de la date limite ni du jour de la date réelle de remise du document.

Type	Montant	Plafond
Absence non justifiée à une réunion	50 € x nbr PDL*	1000 € par réunion
Absence de réponse à une question relative à la facturation et la gestion du marché (délais de 3 jours ouvrés à compter de la demande)	20 € par jour ouvré de retard	
Retard dans l'intégration d'un nouveau point de livraison (délais de 8 jours à compter de la réception de l'ordre de service de rattachement en cas de changement de fournisseur et délais de 24 jours en cas de mise en service)	10 € par jour ouvré de retard pour le lot 1 50 € par jour ouvré de retard pour le lot 2	
Retard dans le détachement d'un point de livraison (délais de 10 jours à compter de la réception de l'ordre de service de détachement)	10 € par jour ouvré de retard pour le lot 1 50 € par jour ouvré de retard pour le lot 2	
Retard dans la transmission des factures (le mois théorique de réception de la facture et le mois suivant sont neutralisés)	2 % du montant TTC de la facture par jour ouvré de retard	50% du montant de la facture
Renouvellement ou non traitement d'une erreur de facturation (Gaz de Bordeaux dispose de 15 jours pour transmettre une nouvelle facture à compter de la sa contestation)	0,5 % du montant TTC de la facture par jour ouvré de retard	montant total de la facture
Retard dans la mise à disposition des données de facturation sous un format numérique de type tableur .XLS (délai de 3 jours ouvrés après l'édition de la facture)	50 € par jour ouvré de retard	50% du montant de la facture
Retard dans la mise à disposition des factures au format PDF (délai de 3 jours ouvrés après l'édition de la facture)	50 € par jour ouvré de retard	25% du montant de la facture
Retard dans la mise à disposition du feuillet récapitulatif annuel (délai de 2 jours ouvrés après l'édition de la facture)	100 € par jour ouvré de retard	2000 €
Retard non justifié dans l'optimisation des coûts d'accès au réseau de distribution (à compter d'une constatation écrite)	10 € x nbr PDL par jour ouvré de retard	
Interruption de service de l'espace client	100 € par jour ouvré de retard à compter de deux (2) jours calendaires après la réclamation	

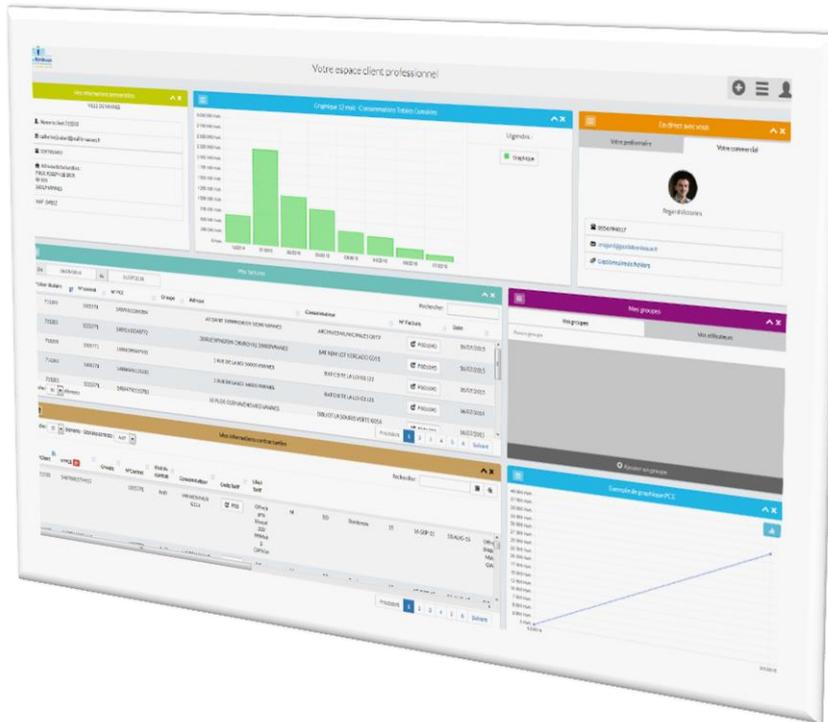
*Point de livraison

Les pénalités sont cumulables mais ne pourront toutefois pas représenter plus de vingt (20)% de la facturation globale annuelle hors TVA réglé par le membre au titulaire.

3 - Suivi énergie

🗨 Compte en ligne

Afin de suivre vos consommations de gaz naturel, télécharger vos facture en format PDF, vous disposez d'un accès à l'outil en ligne de GAZ DE BORDEAUX : **EXTRANET CLIENT**.



Les identifiants de connections vous sont transmis après inscription sur le site : <https://services.gaz-de-bordeaux.fr/ExtranetPro/>

Si vous êtes déjà titulaire d'un compte en ligne chez GAZ DE BORDEAUX, votre historique de facturation est conservé ainsi que vos identifiants

🗨 Site Internet du SICECO

Les documents relatifs à, l'exécution du marché seront accessibles sur le site internet du SICECO : www.siceco.fr.

4- QUI CONTACTER



Yonne
SDEY
Emeline RIMBAULT
03 86 52 02 27
e.rimbault@sdey.fr



Côte d'or
SICECO
Christelle GAUTHERON
03 80 50 85 02
achats-energie@siceco.fr



Nièvre
SIEEEN
Jérémie FOURAGE
03 86 59 76 90
jeremie.fourage@sieeen.fr



Saône et Loire
SYDESL
Jennifer PUGET
03 85 21 91 00
jpuget@sydesl.fr